



europe.maregionsud.fr

COMPTE-RENDU COPIL ZSC « LE BUËCH »

19 Octobre 2021 - 10h00

Salle des fêtes Lucien Sallée, Serres



rédacteur : R. Moine (animateur du site Natura 2000)

Soumis aux membres du COPIL pour remarque le : 18/11/2021

Déclaré valide le :

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- *support de présentation*
- *fiches d'émarginement numérisées*
- *doctrine Castor*
- *délimitation numérique du site du Buëch*
- *sur demande : rapport complet S. GRIMAUD, 2021*

1 ÉTAT DE PRÉSENCE

Le COPIL tenu le 19/10/2021 fait suite aux invitations envoyées le 05/10/2021 et à la relance du 18/10/2021.

Suite à ces retours, ont demandé à être excusés pour cette séance les représentants des structures suivantes :

- Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (Mme RUIN et M. MARTINEZ)
- Conservatoire Botanique National Alpin (M. ABDULAKH)
- Conservatoire des Espaces Naturels PACA (M. QUELIN)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (Mme JEHTRIT)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (M. BOCA)
- Office de Tourisme de Sisteron Buëch (Mme MARTIN)
- Département des Alpes de Haute Provence
- Conseil Régional de la Propriété Forestière
- Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence
- EDF
- Département des Hautes-Alpes (M. Krieg-Rabeski)
- Office Français de la Biodiversité
- Commune de MEREUIL
- Commune de VEYNES

Cette séance du COPIL s'est tenue en présence de :

- M. NICOLAS – maire de Val-Buëch Méouge, conseiller syndical du SMIGIBA, conseiller départemental
- M. GARCIN – président du SMIGIBA, élu au syndicat du PNRBP, conseiller municipal de Laragne
- M. PASQUET – président de l'AAPPMA « la Gaule Gapençaise »
- Mme. BALLANGE – représentante de la SAPN-FNE 05
- M. CHOFFEL – président de l'AAPPMA « la Truite du Buëch »
- M. REYNAUD – conseiller municipal de Trescléoux et représentant de la LPO PACA
- Mme. POTIN – chargée de mission Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires 05
- M. DOUCENDE – charge de mission Fédération Départementale de Pêche des Hautes-Alpes
- M. SCHÜLER – conseiller municipal de Trescléoux et conseiller syndical du SMIGIBA
- Mme. COMBAL – représentante de l'Office National des Forêts
- Mme. HELLUY – représentante de la DREAL PACA
- Mme. LE BRIS – représentante de l'association Arnica Montana
- Mme. ACANFORA – maire de la Faurie
- M. SELLIER – conseiller municipal de Chabestan
- Mme. GROS – maire de Chabestan, agricultrice
- Mme. CHAUVEAU – représentante de la commune de Savournon, agricultrice
- M. PAVIER – Vice Président du SMIGIBA, président de la commission NATURA 2000, président du COPIL NATURA 2000 de Lus-la Croix Haute
- Mme. SCRAPARI – chargée de mission Natura 2000 site de Lus la Croix Haute
- Mme. FRIER-MARCIEN – cheffe de l'unité Biodiversité, Forêt, Misen à la Direction Départementale des Territoires 05
- Cyril RHUL – technicien rivière SMIGIBA
- M. ROUIT – maire de Serres
- Mme LANTEAUME – conseillère municipale de Sigottier et présidente de ce COPIL
- M. MOINE – animateur du site Natura 2000

2 PRÉCOPIL

Un pré-COPIL s'est tenu suite à invitation de la DDT 05 afin que les élus des communes du site du Buëch puissent élire un nouveau président.

Mme LANTEAUME étant candidate à son renouvellement et aucun autre élu ne souhaitant se porter candidat, **Mme LANTEAUME est reconduite pour un nouveau mandat.**

3 INTRODUCTION :

M. GARCIN, président du SMIGIBA, ouvre ce COPIL en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en rappelant le portage par le SMIGIBA de l'animation du site NATURA 2000 du Buëch.

Mme LANTEAUME annonce aux membres du COPIL son renouvellement au poste de présidente du COPIL et souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle adresse au maire de Serres ses remerciements pour son accueil et la mise à disposition de ses locaux.

Elle prie les membres d'excuser les personnes citées dans l'état de présence.

Elle présente au COPIL R. MOINE, nouvel animateur du site depuis le 01/12/2021.

La parole est laissée à R. MOINE pour le déroulé du COPIL.

4 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour présenté reprend les éléments transmis dans l'invitation aux membres du COPIL. Il se décline en 3 points :

1. bilan de la période 2020-2021
2. perspectives 2022-2024
3. questions diverses

5 ACTUALITÉS

Le dernier COPIL s'est réuni le 16/05/2019. Depuis, plusieurs événements majeurs se sont produits et réclament une information des membres.

5.1 CHANGEMENT D'ANIMATEUR NATURA 2000

Mme Clémentine GAND, ancienne animatrice du site, a quitté le SMIGIBA en Février 2020.

Suite à la crise sanitaire et aux élections municipales, un **nouvel animateur a pu être recruté seulement à partir du 01/12/2020.**

5.2 MUNICIPALITÉS

Les élections municipales de 2020 ont induit des **changements au sein des conseils municipaux concernés par** le site Natura 2000. Toutefois, en séance, toutes les personnes présentes ont connaissance du contexte NATURA 2000 et aucun ne manifeste un besoin de précisions sur les fondements de cette politique en séance.

5.3 SMIGIBA

Par ailleurs, ces élections ont conduit à l'élection de **Monsieur R. GARCIN en tant que président du SMIGIBA**, structure animatrice du site.

Cette nouvelle présidence s'est proposée de mettre en place une **commission Natura 2000** au sein de la collectivité. **Présidée par M. PAVIER**, celle-ci vise à coordonner les actions entre les différents sites portés par la structure (Manteyer, Céüze, Pic de Crigne, Méouge et Dévoluy) et à permettre un meilleur dialogue autour de ces thématiques.

De plus, sous cette nouvelle présidence, le syndicat s'est vu transféré récemment la **compétence GEMAPI** par les 4 communautés de commune du bassin versant. Cette nouvelle compétence vise à assurer la Protection contre les Inondations mais avant tout à assurer la Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques,

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

renforçant ainsi la légitimité du syndicat notamment au regard des enjeux NATURA 2000.

5.4 FONCTIONNEMENT DU COPIL

5.4.1 Mise à jour de l'Arrêté Préfectoral

Suite à l'organisation de la présente rencontre, il apparaît que l'**arrêté préfectoral** en fixant la composition est **daté voir obsolète**. En effet, plusieurs structures membres ne sont plus joignables ou n'existent plus. Cette liste ayant été fixée en 2006 et modifiée en 2008 pour intégration de l'agence de l'eau, il serait pertinent de la remettre à jour.

Mmes POTIN mentionne qu'un travail avait été initié avec Mme GAND afin de proposer un nouvel arrêté préfectoral. Celui-ci n'a pour le moment pas abouti. Mme FRIER-MARCIEN se joint à Mme POTIN pour indiquer que la création de cette liste doit être équilibrée afin de maintenir une concertation avec tous les acteurs du territoire. Il serait pertinent de se baser sur les compte-rendus des séances précédentes pour cibler les acteurs impliqués dans la gestion de ce site et créer une nouvelle liste plus pertinente.

M. MOINE propose de poursuivre ce travail et de soumettre d'ici 6 mois une nouvelle liste de membres actualisée aux membres du COPIL afin que l'État puisse réactualiser l'arrêté préfectoral de composition. Aucune objection n'est opposée à cette proposition.

5.4.2 Renouvellement du Rapporteur Scientifique du COPIL

M. MOINE informe les membres du COPIL du **décès de M. BARBERO, rapporteur scientifique de ce COPIL**. Comme confirmé par Mme HELLUY, le renouvellement de ce membre est nécessaire afin de garantir une validité scientifique à la gestion de ce site.

Le rapporteur scientifique d'un site NATURA 2000 doit être membre du CSRPN. M. MOINE demande aux membres du COPIL de manifester tout souhait concernant un profil ou des compétences particulières souhaitées pour la gestion de ce site. A titre indicatif, il est rappelé que le site du Buëch est un site inscrit au titre de la directive habitats - Faune - Flore. Il vise donc à la préservation des milieux et en particulier ceux inhérents aux rivières en tresse. De ce fait, une compétence en écologie du paysage, sociologie et milieux aquatiques serait à rechercher. Aucun souhait particulier n'est exprimé en séance.

Deux membres du CSRPN avec des compétences adaptées pourraient éventuellement être proposés de prime abord :

- **M. Hervé GOMILLA (Ecologue conseil)**
- **M. Patrick GRILLAS (Tour du Valat)**

Il est demandé si **M. CHAPPAZ pourrait être envisagé comme rapporteur** de ce COPIL au vue de son implication sur le sujet central de l'Apron du Rhône. R. MOINE répond que M. CHAPPAZ a été approché pour assurer cette fonction. Toutefois, étant basé à Marseille et n'étant plus indemnisé pour ce type de déplacement en COPIL par le CSRPN, **il ne souhaite pas assurer cette fonction.**

Mme HELLUY annonce que sur ce point, **la DREAL PACA peut assurer le défraiement des rapporteur scientifique pour les COPILs.**

L'information est prise en compte et sera communiquée à M. CHAPPAZ ainsi qu'aux rapporteurs scientifiques potentiels.

Suite au COPIL, une candidature spontanée à été déposée par M. REYNAUD (LPO) à la fonction de rapporteur scientifique.

5.4.3 Remarque sur la désignation des sites

M. REYNAUD rebondit sur le sujet du rapportage scientifique du site pour signaler une incohérence générale au niveau des sites NATURA 2000. Ces sites sont régis par la directive dite « Habitat-Faune-Flore » visant à protéger les milieux. Mais il n'en reste pas moins que ces milieux abritent de nombreuses espèces et notamment des oiseaux. De ce fait **pourquoi ne pas proposer zsc du Buëch comme un site relevant également de la directive « Oiseau » ?** Le Buëch pourrait faire l'objet d'un double classement au titre de ces deux directives.

Mme SCRAPARI et M. PAVIER indiquent que **cette réflexion rejoint celle menée à l'échelle du site de Lus la Croix Haute**, connecté au site du Buëch au niveau du Grand Buëch.

Mmes POTIN et HELUY apportent les éléments de réponse suivants. En théorie, rien n'interdit la superposition de ces deux types de classement sur une même aire géographique. Toutefois, il faut prendre en compte qu'un site est envisagé pour classement :

- relativement à la rareté au niveau de l'union européenne des espèces et/ou des milieux qu'il abrite
- dans la grande majorité des cas suite à une demande de l'union européenne

Si une demande de classement émane localement d'un site, cette demande sera remontée au niveau national avant d'être transmise au niveau de l'union européenne pour examen. Mais cette procédure sera plus longue qu'en sens inverse et sera en partie conditionnée aux espèces justifiant cette demande.

6 BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2020-2021

6.1 ÉTAT DES LIEUX FINANCIER

La convention d'animation actuelle s'achèvera après prorogation d'un an le 31/12/2021. **Une demande d'acompte a été formulée et sera suivie d'une demande de solde pour la fin d'année.**

6.2 ANIMATIONS ET ACTIONS DE COMMUNICATION

Les éléments présentés dans le diaporama rassemblent les principaux indicateurs chiffrés des actions menées sur la période ainsi que les actions menées.

Il ressort que ces actions touchent bien le public visé et que les personnes sensibilisées reviennent aux différentes animations proposées. Afin de poursuivre cette dynamique, la prochaine programmation vise à maintenir ces sorties.

Le site a été représenté lors de la fête de la science en 2021 et les panneaux en place à l'année sur certains points clés ont été nettoyés (dégradations signalées lors du COPIL de 2019).

Enfin, une approche de sensibilisation plus large commence à être déployée par le biais d'articles sur le site internet du SMIGIBA visant à mettre en évidence l'évolution du paysage sur le site du Buëch. Ces travaux sont consultables dans la partie actualités du site internet ou via [ce lien](#).

Des pistes d'amélioration peuvent cependant être tirées de cette période. En effet, les animations grand public ont particulièrement touché le Sud du bassin versant alors que les animations scolaires ont seulement touché des élèves du Nord du bassin versant. Cela est en partie dû à une difficulté d'organisation avec l'office du tourisme des Sources du Buëch pour la partie Nord. Afin de remédier à ces deux constats, les élus concernés sont invités à diffuser l'information. Des animations pour le grand public ou les scolaires peuvent être proposées. Une concertation préalable est nécessaire pour s'organiser au mieux. Nous sommes preneurs de sollicitations.

6.3 SUIVIS SCIENTIFIQUES

6.3.1 État des lieux des connaissances

Le site du Buëch a vu son DOCOB validé en 2010. **En 2020, cela faisait donc 10 ans que le site était considéré en animation.** Suite à ce constat, il semblait pertinent de s'interroger sur les connaissances acquises sur cette période et de valoriser les relevés faits depuis ces 10 dernières années. Ce travail réalisé par S. GRIMAUD (stagiaire de Master 2 entre Mars et Août 2021), rejoint le travail initié et poursuivi par Mme BIZART géomaticienne au sein du SMIGIBA.

Le but était ici de définir à l'échelle du bassin versant et donc par déduction au niveau du site du Buëch, le niveau de connaissance taxonomique (quelles espèces sont présentes?) et géographique (où peut-on les trouver).

Les graphiques présentés en séance visent à illustrer ces recherches. Toutefois pour une compréhension approfondie de ce travail, les résultats produits par Mme BIZART peuvent être consultés sur le site internet du SMIGIBA ([ici](#)). Le travail plus spécifique produit par S. GRIMAUD peut être mis à disposition sur demande auprès de M. MOINE.

D'après ces résultats l'ensemble des espèces d'intérêt communautaires potentielles semblent avoir été vues au moins une fois sur le site du Buëch. Un approfondissement des connaissances pourrait être pertinent sur des groupes plus singuliers et méconnus comme les mollusques, les mousses ou les lichens.

Toutefois peu d'entre eux sont inscrits aux annexes de la directive « habitats » .

Par ailleurs à l'échelle du Buëch , beaucoup d'espèces n'ont été vues qu'une à deux fois. Il semble donc y avoir pour certains groupes, des manques dans certains secteurs géographiques du site. Enfin, au vue des cartes produites **une stratégie pertinente pourrait être pour les prochaines programmations la mise en place de suivis et non plus de contacts opportunistes.**

M. DOUCENDE demande s'il serait possible de modifier les listes d'espèces inscrites à la directive « habitats » pour y intégrer des espèces ayant une rareté relative au niveau du site ? Mmes POTIN et HELUY indiquent qu'à leur connaissance ces listes d'espèce ne sont pas fermées et qu'une mise à jour devrait être possible. **La DREAL et la DDT doivent échanger à ce sujet.**

6.3.2 Approche paysagère

Le suivi des paysages faisant l'objet d'une restitution sur le site internet participe également à un suivi d'ordre plus technique voire scientifique. L'enjeu de cette démarche est de pouvoir mettre en évidence la nature et l'importance des évolutions du paysage sur certaines portions du site afin d'en comprendre la dynamique.

6.3.3 Espèces d'intérêt communautaire

Le site du Buëch abrite des espèces d'intérêt communautaire et notamment des espèces sous statut de protection nationale. C'est le cas du campagnol amphibie et du castor d'Europe.

Pour ce dernier, Mme HELUY rappelle l'existence d'une doctrine Castor au niveau de la DREAL PACA. Elle rappelle que cette doctrine s'appuie sur la protection nationale dont bénéficie l'espèce. Elle rappelle, les obligations liées à la présence de l'espèce ou de son habitat, les règles à respecter ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect. Ces éléments sont compilés dans la doctrine transmise en annexe de ce compte-rendu.

Sur cet aspect, M. DOUCENDE indique que la question est bien présente sur le Buëch du fait de la dynamique d'expansion de l'espèce et des difficultés d'interaction qu'elle peut générer. Afin de clarifier les impacts réels de cette dynamique, la fédération Départementale de pêche des Hautes-Alpes avait proposé une étude dans le cadre d'un appel à projet de l'agence de l'eau. Malheureusement celui-ci a été rejeté.

Mrs. CHOFFEL et PASQUIER indiquent que cette espèce semble effectivement avoir un impact sur les milieux favorables à la reproduction des populations piscicoles.

M. MOINE demande si le groupe de travail (GT) Castor est toujours actif et pourrait aborder ce sujet ? Mmes FRIER-MARCIEN et HELUY indiquent que le GT avait initialement pour mission de préparer cette doctrine et que du fait de la parution de celle-ci il ne semble plus pertinent d'axer ce GT sur cette question.

Au vue des discussions, il semble que la question reste très liée au fonctionnement du Buëch. Il pourrait donc être pertinent de l'aborder sous une autre forme et dans un cadre plus général. Une idée pourrait être de constituer un Comité TECHnique (COTECH) chargé de traiter des questions comparables à celle-ci, réclamant une concertation. Les éléments rassemblés pourraient ainsi constituer un éclairage pour le COPIL et lui être transféré si besoin de prise d'arbitrage.

Si le castor d'Europe constitue une part importante des discussions, il ne faut pas perdre de vue que le Buëch abrite également nombre d'autres espèces d'intérêt communautaire dont certaines particulièrement menacées. C'est le cas de l'Apron du Rhône pour lequel les dernières prospections réalisées cet automne

montrent une présence limitée au Sud du site avec de faibles effectifs. Pour information un article a été publié sur le site internet du SMIGIBA à ce sujet ([ici](#)).

Les prospections concernant les écrevisses à pattes blanches se poursuivent avec l'OFB dans la partie Nord du bassin versant. La prochaine devrait avoir lieu peu après cette séance.

A noter enfin, la poursuite de la veille sur plusieurs espèces d'intérêt communautaire, notamment certains insectes. Cette veille à notamment permis la localisation d'un nouveau site pour l'Agrion de Mercure .

6.3.4 Suivi des gîtes à chiroptère

Le site Natura 2000 du Buëch est central pour les chiroptères, notamment en terme de corridor. Il constitue une véritable autoroute pour les chauves souris et une interruption d'à peine 10 mètres peut constituer un obstacle infranchissable pour certaines de ces espèces protégées.

Afin de suivre ces populations, un suivi des gîtes estivaux est effectué chaque année. Mais celui-ci se concentre pour le moment au Nord du bassin versant. Il pourrait être intéressant de se pencher sur leur présence à l'aval de Veynes et de les caractériser (combien de chauve-souris, à quel endroit,...?).

Il est proposé aux élus des communes intéressées par ce sujet de se pencher ultérieurement sur ces questions.

6.4 ÉTUDES D'INCIDENCES

Une dizaine d'études d'incidence ont été réalisées entre 2020 et 2021 sur le site du Buëch. La plupart ont été réalisées sur l'initiative de pétitionnaires habitués à ce type de démarches (ex : OVINALP, mairies de Laragne, Chabestan, ...).

Il est rappelé que cette procédure concerne les projets dont l'emprise touche tout ou partie de site NATURA 2000. L'animateur peut fournir un appui à la demande du pétitionnaire en amont du projet (porté à connaissance, modalités d'action à privilégier). Le service instructeur de cette procédure et compétente pour rendre un avis reste la DDT 05.

Ce rappel fait suite au constat de plusieurs petits travaux intervenus dans le site NATURA 2000 sans étude d'incidence. Aucune information n'a été reçue à ce sujet. Il est demandé de veiller en cas de travaux dans l'emprise du site à ne pas hésiter à se rapprocher de l'animateur pour éviter toute incidence notable sur le site.

Pour information, les limites du site du Buëch seront transmises au format numérique en pièce jointe de ce compte-rendu.

Mme LANTEAUME signale que des rencontres avec chaque mairie avaient été initiées avant le départ de Mme GAND. Cette dynamique sera maintenue l'année 2022. A cette occasion, les limites et enjeux sur le territoire de chaque commune pourront être présentées.

7 NOUVELLE PROGRAMMATION 2022-2024

En 2022 , le site Natura 2000 du Buëch entrera dans une nouvelle programmation du FEADER PACA. La subvention demandée en réunion de cadrage préalable à l'animation est d'un montant total de 152 450 €, soit un montant de 92 500 € par an.

Ce montant financée à 100% par l'UE et l'État Français sera réparti suivant différents postes.

7.1 ANIMATIONS ET SENSIBILISATION

3 sorties crépusculaires seront proposées chaque année durant la période estivale. Elles seront complétées par 10 sorties de découverte des chiroptères à répartir sur la période 2022/2024.

Ces sorties pourront être complétées par des interventions sur le thème de Natura 2000 à l'occasion d'événements particuliers ou auprès d'écoles, collèges ou lycées. 36 jours sont dédiés à cette thématique.

Les communes ou enseignant intéressés peuvent prendre contact avec l'animateur pour envisager les possibilités.

Plusieurs écoles ont déjà manifesté leur intérêt tel que celle de l'Epine ou de Savournon. Certains événements pourront être programmés prochainement comme la fête du bois de Serres, la fête du pain de Val-Buëch Méouge, les journées du patrimoine, etc.

7.2 SUIVI SCIENTIFIQUE

Les suivis scientifiques entamés en 2020-2021 se poursuivront sur la prochaine programmation. Toutefois, ils seront articulés avec les différents projets en cours au sein du SMIGIBA. Ainsi, un observatoire de la biodiversité devrait être mis en place dans le cadre du prochain contrat de rivière.

Le travail réalisé sur l'état des lieux de la connaissance naturaliste sera utilisé pour établir une synthèse des connaissances accumulées et mettre ces conclusions à la disposition de tous.

La veille sur les espèces exotiques envahissante devra être maintenue. En effet, de nombreux dépôts de déchets verts ont pu être observés le long du Buëch dans certains secteurs. Ceux-ci peuvent constituer des foyers pour des espèces végétales envahissantes.

Mme POTIN indique que les actions concernant les espèces ou habitats d'intérêt communautaire peuvent faire l'objet de contrats. A l'heure actuelle, seul un contrat a été passé sur le site Natura 2000 du Buëch.

Il faudra toutefois être vigilant à contractualiser les mesures avant fin 2022 et à solder l'action avant 2025. En effet, même si les modalités restent à ce jour inconnues, la gestion financière des sites NATURA 2000 passera en 2023 de l'état à la région.

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 INTERVENTION DE MME SCARPARI

Mme SCARPARI mentionne qu'un suivi des assecs sur le site du Buëch pourrait être envisagé. Cette idée fait suite à une rencontre entre les animateurs des sites de Lus et du Buëch courant Octobre. Celle-ci permettrait de faire le lien entre les problématiques des deux sites et d'avoir une approche à l'échelle du bassin versant.